

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 20 mars 2009

Attribution pour l'année 2009 des subventions de fonctionnement gérées par la Direction des Ressources Humaines et de la Communication Interne

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2008-5-1-9 du 11 et 12 décembre 2008 adoptant le Budget Primitif 2009,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2008-5-4-3 du 11 et 12 décembre 2008 adoptant le Budget Primitif 2009 Prévention Sociale et Médico-Sociale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le versement pour l'année 2009 :
 - De subventions de fonctionnement aux mutuelles des assistantes familiales, selon le détail figurant au rapport, pour un montant total de 4 000 € ; cette somme étant ventilée de la façon suivante :
 - 200 € au bénéfice de la Mutuelle Territoriale Régionale d'Alsace
 - 400 € au bénéfice de la Mutuelle de l'Est
 - 1 000 € au bénéfice de la Mutuelle Complémentaire d'Alsace
 - 2400 € au bénéfice de Muta Santé

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme G731, chapitre 65, fonction 51, nature 6574 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions